

**IMPLANTATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION
DANS LE PARC DE CLAIRFONT**
Dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine
public (AOT)

Collectivité qui lance la consultation :

Ville de TOULOUGES 66350 – 1 boulevard de Clairfont – BP 6 – 66350 TOULOUGES.
Personne habilitée par le pouvoir adjudicateur : Nicolas BARTHE, Maire

Objet de la consultation :

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue de l'exploitation d'un espace de restauration dans le parc de Clairfont à Toulouges.

Caractéristiques de l'autorisation d'occupation temporaire:

Ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017 - article L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Mode de passation : Procédure de sélection préalable à la conclusion d'une A.O.T. du domaine public communal, en application de l'article L.2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une délégation de services publics.

Retrait du dossier de consultation :

Le cahier des charges est consultable et téléchargeable sur le site de la commune : <http://www.toulouges.fr> à la rubrique (Votre mairie – Appels d'offres), ou peut être retiré gratuitement à l'adresse suivante :

Mairie de Toulouges
Secrétariat Général – 1^{er} étage
Centre administratif de Clairfont
1 boulevard de Clairfont
66350 Toulouges
Téléphone 04 68 56 83 26

Adresse de réception des offres :

Mairie de Toulouges
Secrétariat Général – 1^{er} étage
Centre administratif de Clairfont
1 boulevard de Clairfont
66350 Toulouges

Autres renseignements :

Date limite de réception des offres : Lundi 3 février 2025 à 12h00

Date de la visite du site obligatoire : Vendredi 10 janvier 2025 à 9h00 sur le site

Date d'ouverture de l'espace de restauration : Mardi 1^{er} avril 2025

Date de parution du présent avis sur le site internet de la commune :

Mardi 17 décembre 2024

Documents à fournir : Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature conformément aux pièces demandées dans le cahier des charges.